



SAINTES - ZONING

Une gestion collective des déchets

Se. De.

Mis en ligne le 26/11/2007

Projet-pilote environnemental pour 14 entreprises de Saintes.

Quatorze entreprises du zoning de Saintes, en Brabant wallon, ont décidé de gérer collectivement leurs déchets : papier, carton, plastique, bois, déchets ménagers, matériel informatique déclassé et tubes néon.

Une démarche "pilote", concrétisée avec l'appui de l'Union wallonne des entreprises (UWE) et que celle-ci désire montrer en exemple aux autres zonings wallons. *"Les entreprises d'un même parc d'activité économique cohabitent mais communiquent très peu entre elles alors qu'elles ont les mêmes problématiques environnementales, affirme Vincent Reuter, administrateur-délégué de l'UWE . De plus, les PME n'ont généralement pas la taille critique ni les ressources nécessaires pour gérer de façon efficace leurs répercussions sur l'environnement. C'est en organisant des actions collectives au niveau du parc que des solutions durables peuvent être développées".*

Relevé des attentes

À Saintes, cette démarche collective de gestion de l'environnement a débuté en 2006 par un relevé des attentes des entreprises pour plusieurs thèmes : énergie, aménagement paysager, mobilité et gestion des déchets. Sur base de ces observations, un plan d'actions a été rédigé et discuté avec chaque société afin de hiérarchiser les actions retenues.

La gestion conjointe des flux de déchets est un des premiers résultats tangibles de cette gestion collective de l'environnement : 14 entreprises ont fait appel à un prestataire commun. Ce faisant, le tri des déchets s'est vu facilité pour la plupart des entreprises, ce qui a permis de diminuer le tonnage mis en décharge. *"Étant un petit producteur de déchet, principalement d'emballage, je n'avais aucune force de négociation"* explique Benoît del Marmol, manager de l'une de ces 14 entreprises. *Mais depuis la mutualisation des flux de déchets entre plusieurs entreprises du parc, je peux bénéficier de tarifs plus avantageux et le tri devient donc rentable pour moi. Je gagne donc sur deux plans : l'environnement et le financier puisque ma facture d'enlèvement des déchets a diminué de près de 60 pc, sans parler de la sensibilisation auprès de mes travailleurs."*

En terme de mobilité, les entreprises suivent de près la démarche du plan communal de mobilité en cours au niveau de la commune de Tubize afin d'améliorer l'accessibilité à leur parc. Sur le plan de l'aménagement paysager, une série d'actions permettront de renforcer la biodiversité du zoning ainsi que l'unité esthétique du parc. Enfin, consciente des enjeux énergétiques, des démarches de type URE (utilisation rationnelle de l'énergie) seront entreprises.

Soutenu par l'Europe

De telles démarches collectives sont actuellement en cours à Nivelles, Courcelles, Wareme, ou encore à Créalys (Gembloux). L'objectif est de mettre en réseau les entreprises de ces parcs afin qu'elles mettent en place des actions communes visant à mieux maîtriser et à réduire leurs impacts environnementaux, explique l'UWE. Cette méthodologie a séduit la Commission européenne qui l'a retenue parmi les 50 projets sélectionnés dans le cadre de ses programmes de financement "LIFE-environnement". Au terme de la démarche, fin 2009, l'objectif est d'élaborer un guide méthodologique reprenant des bonnes pratiques et des outils de gestion collective construits sur base des retours des expériences de terrain.

Retour

Cet article provient de <http://www.lalibre.be>